



Licenciement pour faute grave

Par Beura

Bonjour,

Je me suis fait licencié par la RATP en période d'essai de 1 an. En effet mon ex femme a déposé un dossier de demande de SFT qu'elle a obtenu par le biais de sa soeur qui travaille à la RATP. Elle avait accès à ma boîte mail et elle a falsifié des documents de la CAF en mettant qu'on était ensemble depuis un certain temps et a ajouté mes enfants qui sont à l'étranger sur l'attestation de la CAF afin que je puisse obtenir beaucoup de supplément familial de mon entreprise et lui donner. Cependant lorsqu'elle a déposé je n'ai rien signé et je n'étais pas très regardant sur mes mails.

Elle m'a juste dit de lui donner mes identifiants de mes applications ratp pour qu'elle dépose un dossier concernant les enfants et de ce fait je n'aurai pas à lui verser de pension alimentaire. J'ai accepté car concernant les enfants je lui fais confiance. Mais malheureusement elle a falsifié des papiers et le service SFT de mon entreprise a remarqué que les documents étaient douteux et j'ai été licencié récemment pour falsification de document pour avoir de l'argent. Je suis très déçu et peiné par ce qu'elle a fait. Mais j'ai peur d'aller au prudhomme et qu'elle se trouve dans des problèmes par rapport aux enfants.

Par kang74

Bonjour,

Si vous n'êtes pas complice, vous êtes victime, et dans ce cas là, il va falloir porter plainte contre elle : on parle d'un délit pénal, là, pas que de prud'hommes.

Ce n'est pas déçu et peiné que vous devriez être en tant que victime d'assumer ce qu'elle a fait, en étant licencié mais en étant mis en cause dans un délit.

On rappelle :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31612
[/url]

Quant à votre licenciement pour faute grave, je ne vois pas comment il pourrait en être autrement, même si on tient compte de votre "version" : vous avez donné des identifiants personnels et professionnels à votre ex femme, sans vérifier ce qu'elle en fait.

Quid de l'argent détourné à votre profit ?

Il est très étonnant de ne pas avoir à le rembourser à l'amiable ... ou via une plainte.

Par Henriri

Hello !

Beura s'il y avait plainte contre vous (CAF ?) il vous serait difficile de démontrer avoir été victime de votre ex-femme agissant avec vos identifiants (que vous lui avez donnés).

Mais quelle est votre question juridique ?

A+

Par Isadore

Bonjour,

Elle m'a juste dit de lui donner mes identifiants de mes applications ratp pour qu'elle dépose un dossier concernant les enfants et de ce fait je n'aurai pas à lui verser de pension alimentaire

Vous avez donc donné vos identifiants professionnels à un tiers non autorisé. C'est une faute qui pourrait à elle seule justifier un licenciement, et donc encore plus une période d'essai.

Inutile d'aller aux prudhommes expliquer que votre employeur avait un excellent motif pour ne pas vous garder.

Mais j'ai peur d'aller au prudhomme et qu'elle se trouve dans des problèmes par rapport aux enfants

Il est certain que l'un de vous va avoir des problèmes, il y a eu un délit, tout de même. Il vaut mieux que ce soit la vraie coupable plutôt que vous qui en assume les conséquences.